

Lecture de diverses adresses applaudissant à la punition des traîtres Robespierre et ses complices, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses applaudissant à la punition des traîtres Robespierre et ses complices, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0500_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Séance du 25 thermidor an II (mardi 12 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai) (1)

La séance est ouverte à onze heures du matin.

1

Un membre fait lecture de la correspondance et des adresses, qui, toutes, applaudissent à la punition des traîtres Robespierre et complices, et félicitent la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a montrée dans les journées des 9 et 10 thermidor.

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin, desdites adresses, dont la nomenclature suit :

Les membres composant le tribunal du district de Toul^a; le comité révolutionnaire de la commune de Beaune, département de la Côte-d'Or^b; le conseil général^c, la société populaire de Cahors^d, et le tribunal criminel du département du Lot^e; la société populaire de Montélimar^f; le conseil général^g et la société populaire de la commune de Montbrison^h; l'administration du département des Vosgesⁱ; la société populaire de la commune d'Ibleron [*sic pour* Yébleron], district d'Yvetot^j; les républicains composant les autorités constituées réunies à la société populaire de la commune de Jurnay [*sic pour* Gournay], département de Seine-Inférieure^k; le conseil général de la commune de Tournon^l; l'administration du district de Corbigny^m; l'administration du département des Landesⁿ; celle du district^o, le comité révolutionnaire^p et la société populaire de Dax, même département^q; la société populaire de la commune de Vieuville [*sic pour* Dienville], district de Bar-sur-Aube^r; la commune et la société populaire de Florides [*sic pour* Plouider], département du Finistère^s; le conseil général^t et la société populaire de la commune de Noireau, département du Calvados^u; les administrateurs du district de Meaux^v; la société populaire de Renan, district de Brest^w; la société populaire de Privas^x; le comité révolutionnaire de Tonnerre, département de l'Yonne^y; la société populaire de Beaufort, département de Mayenne-et-Loire^z; le comité révolutionnaire de la commune de Saint-Flour^a; les administrateurs du district de Laon^b; les officiers de santé de l'hôpital militaire de Marmoutier^c; la société populaire de Levignac, district de Marmande^d; l'administration du district de Lunéville^e; la société populaire de Pont-Croix, département du Finistère^f; les officiers municipaux de la

commune d'Avranches^g; la société populaire de Cuiseaux, département de Saône-et-Loire^h; les habitants de la commune de Boulogne-sur-Merⁱ; l'administration du district et le conseil général de la commune de Crépy^j; les secrétaires de la municipalité de Chinon^k; l'administration du district de Vienne^l; la société populaire de Bièvres-la-Montagne, district de Versailles^m; la société populaire de Vaugirard; les citoyens composant la commune d'Itteville, département de Seine-et-Oiseⁿ; le conseil général de la commune de Niort^o; la société populaire et le comité révolutionnaire de Commune d'Armes, ci-devant Saint-Etienne^p; l'administration du département de la Marne^q; l'administration du district de Dun-sur-Loir^r; le conseil général de la commune de Montagne-bon-Air, ci-devant Saint-Germain^s; la société populaire de la commune du Puy^t; la société populaire de Verrières, district de Versailles^u; le tribunal de commerce^v, le conseil général^w, la société populaire^x et le comité révolutionnaire de la commune de Moissac^y; l'administration du département du Cantal^z; la société populaire composée des sans-culottes de vingt-deux communes du canton d'Aurillac^a, la commune d'Aurillac^b; les sans-culottes composant la société populaire de Charolles^c; le conseil général de la commune de Dizé [*sic pour* Dizy]^d; les administrateurs du district de Valence^e; les administrateurs du district du Puy^f; le tribunal criminel du département de la Haute-Loire^g; le comité révolutionnaire de Rethel-sur-Aisne^h; les administrateurs du département du Morbihanⁱ; les administrateurs et l'agent national du district de Montbrison^j; l'administration du département de la Loire^k; l'administration du département de la Haute-Loire^l; les officiers de santé, les administrateurs et employés aux hôpitaux de la marine à Aumale [*sic pour* Cancale]^m; le conseil général de la commune de Donnemarie, district de Provinsⁿ; la société populaire de Mesle-sur-Sarthe, de Longny^o; le comité révolutionnaire^p, la société populaire de Santilly, département de la Loire [*sic pour* Sentilly, Orne]^q; et la société populaire des communes de Valence et de Bourg-lès-Valence, département de la Drôme^r.

[Applaudissements].

(1) D'après *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479.